Konkurse Faillites Fallimenti

No 167 Freitag, 29.08.2008 126. Jahrgang

- Débitrice: Rospa Paysagiste S.A., Chemin du Schönberg 3, 1700 Fribourg
- 2. Déclaration de faillite: 09.06.2008
- 3. Suspension de faillite: 04.07.2008
- 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 08.09.2008

Echeance selon art. 230 al. 2 LP: 08.09.2008
 Avance de frais: CHF 5'000.00
 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

 Remarques: But: L'exploitation d'une entreprise de paysagiste ainsi que la vente de machines et outils de jardin. Acquisition d'immeubles.
 (réf. secteur 2)

(réf. secteur 2)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut 1700 Fribourg

(00320665)